

Harmonisation, Quality Assurance
and Accreditation in Africa



Évaluations complètes d'agences, visites d'appui et visites de suivi

APPEL DE CANDIDATURES D'EXPERTS QUALIFIÉS EN ASSURANCE QUALITÉ

Avril 2025

Ce document a été produit dans le cadre d'un contrat avec l'Union européenne (HAQAA3). Les opinions exprimées sont celles de l'entrepreneur uniquement et ne représentent pas la position officielle de l'adjudicateur.

L'initiative HAQAA3 a le plaisir d'inviter les agences africaines d'assurance qualité et les ministères responsables de l'assurance qualité de l'enseignement supérieur à désigner des experts qualifiés en assurance qualité pour effectuer des évaluations d'agences, des visites d'appui et des visites de suivi (<https://haqaa3.obreal.org/fr/evaluations-dagences/>) afin d'évaluer l'alignement avec les Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain (ASG-QA) et de soutenir les organes directeurs d'assurance qualité en Afrique qui mettent en place leurs systèmes d'assurance qualité.

INTRODUCTION

L'assurance qualité dans l'enseignement supérieur est reconnue comme un domaine stratégique clé dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui donne la priorité à un certain nombre d'outils et de mesures visant à harmoniser le secteur de l'enseignement supérieur africain et à le rendre à la fois réactif au niveau local et compétitif à l'échelle mondiale. La collaboration en matière d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur, et plus généralement l'harmonisation, est également un domaine de collaboration réussie dans le cadre de la stratégie conjointe Afrique-UE. L'objectif est d'établir des structures et des systèmes compatibles qui faciliteraient la mobilité académique et favoriseraient la comparabilité des qualifications.

L'appui à la réalisation de ces objectifs est apporté par l'Initiative d'harmonisation de l'assurance qualité et de l'accréditation dans l'enseignement supérieur africain (HAQAA3), financée par l'Union européenne dans le cadre du partenariat stratégique Afrique-UE. Cette initiative a conduit à l'élaboration des Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain (ASG-QA) et d'une méthodologie d'évaluation par les pairs des agences externes d'assurance qualité par rapport aux normes ASG-QA - Parties B et C.

Afin de développer et de renforcer l'assurance qualité externe en Afrique, l'Unité technique intérimaire de l'Alliance panafricaine pour l'assurance qualité et l'accréditation (PAQAA), soutenue par l'Association européenne pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur (ENQA), coordonnera dans le cadre de l'initiative HAQAA3 les évaluations d'agences, les visites d'appui et les visites de suivi pour les agences d'assurance qualité intéressées et les pays où il existe une agence d'assurance qualité nouvellement créée ou qui s'apprêtent à mettre une agence en place. Le consortium responsable de la mise en œuvre de HAQAA3 est donc ravi de lancer cet appel de candidatures d'experts pour réaliser ces évaluations et visites.

ÉVALUATION D'AGENCES SOUS HAQAA3

L'évaluation externe d'un organisme d'assurance de la qualité est un processus fondé sur des données probantes mené par des experts indépendants (le comité d'experts). Son objectif principal est d'évaluer si, et dans quelle mesure, l'agence se conforme aux normes décrites dans les parties B et C de l'ASG-QA de manière professionnelle, critique et indépendante, et chaque membre du comité d'experts doit contribuer activement à l'activité. Le processus sera mené de manière formative sur la base du principe des évaluations par les pairs, tandis que le comité d'experts rendra toujours un jugement sur la conformité avec le ASG-QA.

Les renseignements fournis par l'organisme examiné sont présumés être fondés sur des faits et exacts, à moins que des preuves ne suggèrent le contraire. Au cours de l'évaluation, le comité d'experts vérifie et recoupe les informations recueillies, y compris le rapport d'auto-évaluation et d'autres documents. La gestion du processus d'évaluation est indépendante de l'organisme examiné. Le rapport d'évaluation externe produit par le comité doit être suffisamment détaillé pour permettre à tout lecteur externe d'assurer la robustesse de l'évaluation. Il doit comprendre suffisamment d'informations vérifiées qui démontrent clairement comment l'agence comprend et respecte les références. Pour être admissible à une évaluation externe complète, il est recommandé qu'un organisme travaille dans le domaine de l'assurance de la qualité depuis au moins deux ans et qu'il ait effectué au moins cinq évaluations externes d'assurance de la qualité, tels que des rapports d'évaluation d'établissements ou de programmes.

Pour les organismes récemment créés et ne répondant pas à cette exigence, HAQAA3 offre la possibilité d'accueillir une visite d'appui au cours de laquelle des références sélectionnées sont abordées. Pour les organismes qui ont déjà fait l'objet d'un évaluation complet dans le cadre des phases précédentes de l'HAQAA, la visite de suivi offre une approche adaptée en fonction des recommandations reçues à la suite de l'évaluation précédente. Pour plus d'informations sur les types d'avis, veuillez consulter la note d'information pour les experts.

PARTICIPATION D'EXPERTS EXTERNES

Les membres du comité d'experts doivent s'assurer qu'ils disposent de suffisamment de temps pour participer à l'évaluation. Le fait de ne pas contribuer activement peut entraîner l'exclusion de l'évaluation. Le comité devrait travailler en équipe et agir de manière indépendante pour s'assurer que ses jugements ne sont pas influencés par l'organisme examiné, un établissement d'enseignement supérieur ou toute autre partie intéressée. Les membres du groupe doivent faire preuve d'un esprit de coopération et de respect mutuel entre eux et envers l'organisme à l'étude. On s'attend à ce qu'ils s'engagent dans une répartition équilibrée des rôles de travail et qu'ils restent engagés dans les responsabilités qui leur sont assignées au sein de l'équipe. De plus, tous les membres du comité doivent assister à toutes les réunions de coordination - qu'elles se tiennent physiquement ou virtuellement - avant, pendant et après la visite du site, tout en veillant à la ponctualité. Il est également essentiel que toute preuve ou information liée à l'évaluation découverte au cours du processus d'évaluation soit partagée avec l'ensemble de l'équipe pour qu'elle en tienne compte dans la prise de décision. Enfin, la participation active aux discussions est essentielle pour parvenir à une compréhension collective de l'état de l'agence d'assurance qualité à la lumière des résultats de l'évaluation.

Au cours de la visite sur place, les membres du panel doivent s'engager à respecter le code de conduite établi par l'organe de coordination. Ils doivent recueillir des preuves conformément aux directives de collecte de données. De plus, des réunions de groupe devraient être organisées pour discuter des conclusions et rédiger une déclaration de fin d'étude. Après la visite sur place, le rapport d'évaluation externe doit être rédigé à l'aide du modèle fourni par l'unité technique intérimaire de la PAQAA. L'équipe doit parvenir à un consensus sur la recommandation concernant l'état de conformité de l'organisme et rester disponible pour toute clarification ou discussion que l'unité technique intérimaire de la PAQAA pourrait exiger concernant le rapport.

NOMINATION, SÉLECTION ET FORMATION DU COMITÉ D'EXPERTS

Le principe des meilleures pratiques en matière d'assurance qualité externe repose sur l'utilisation cohérente d'un large éventail d'expertise et d'expérience. Les membres du panel sont issus de cadres supérieurs d'organismes externes d'assurance qualité, de dirigeants de l'enseignement supérieur et du milieu universitaire, ainsi que d'experts internationaux en assurance qualité.

Le comité se compose normalement de quatre examinateurs externes, nommés par l'organe de coordination. Le panel devrait comprendre au moins un membre du personnel supérieur d'un organisme d'assurance qualité, ancien ou actuel, un représentant de la direction de l'enseignement supérieur et un étudiant.

Étapes et critères de nomination :

1. Les agences d'assurance qualité et les ministères en Afrique désignent jusqu'à trois experts pour faire partie de la base de données d'experts HAQAA3. À l'issue du processus de nomination et d'inclusion dans la base de données, les experts seront admissibles à participer aux évaluations des organismes sous l'initiative HAQAA3 jusqu'en 2028. Cependant, cela ne signifie pas automatiquement qu'ils seront sélectionnés pour un processus d'évaluation. La sélection des membres du groupe sera effectuée individuellement pour chaque processus d'évaluation par l'organe de coordination (voir point 2).

Les experts désignés doivent posséder les compétences et l'expérience suivantes :

- Bonne connaissance et compréhension de l'assurance qualité interne/externe.
- Être capable de travailler efficacement au sein d'une équipe multiculturelle.
- Posséder des compétences efficaces en communication, en rédaction et en informatique.
- S'engager à assister à la formation ou à la séance d'orientation/d'initiation offerte par l'organisme de coordination en préparation du processus d'évaluation.
- Les organismes doivent respecter le principe de l'équilibre entre les sexes lorsqu'ils soumettent des candidatures.
- Les experts désignés doivent parler couramment au moins l'une des langues suivantes : anglais, français, portugais.

2. Les membres du panel sont choisis par l'organe de coordination de HAQAA3 pour chaque exercice d'évaluation HAQAA3. Pour chaque exercice d'évaluation, les comités sont composés en tenant compte de différents critères :

- Les connaissances et l'expérience des différents candidats.
- Absence de conflit d'intérêts avec l'organisme faisant l'objet de l'évaluation et entente de signer le formulaire de confidentialité et de non-conflit d'intérêts.

- Équilibre entre les membres du panel en termes d'expérience en matière d'assurance qualité de l'enseignement supérieur, de répartition géographique, de genre et de secteur de l'enseignement supérieur représenté.
- Le nombre d'experts requis pour mener les activités.
- Tous les membres parlent couramment la langue de travail du pays dans lequel l'organisme examiné opère. Les langues de travail prises en compte pour l'exercice 2025-26 sont l'anglais, le français et le portugais.

FORMATION D'EXPERTS

Afin d'être inclus dans la base de données d'experts HAQAA3, les experts doivent suivre une courte formation et passer un test sur le Cadre panafricain d'assurance qualité (PAQAF), ASG-QA et la méthodologie d'évaluation des agences. Ce n'est qu'à la fin du court test qu'ils seront officiellement inclus dans la base de données HAQAA3 et pourront être contactés pour effectuer des évaluations.

De manière complémentaire, un programme de formation en ligne sera organisé pour eux une fois qu'ils feront partie de la base de données, et d'autres réunions d'information seront organisées individuellement avec chaque panel. L'objectif est de familiariser les examinateurs avec l'ASG-QA, avec la méthodologie d'évaluation et avec le contexte dans lequel l'évaluation est menée. Les séances d'information du Comité sont également l'occasion pour les membres du Comité de discuter entre eux avant la visite du site.

INVITATION AUX ORGANISMES À DÉSIGNER DES EXPERTS

Les agences, les ministères et les partenaires stratégiques de HAQAA3 sont invités à nommer jusqu'à trois experts : au moins un d'une agence ou d'un ministère d'assurance qualité ayant une expertise en assurance qualité externe et au moins un d'un établissement d'enseignement supérieur ayant de l'expérience en tant qu'expert externe pour l'agence/ministère et une expertise en assurance qualité interne de l'enseignement supérieur.

L'équipe intérimaire de l'unité technique PAQAA de l'AAU et de l'ENQA examinera les candidatures et fournira aux candidats le lien pour suivre la première phase de la formation et compléter leur inscription dans la base de données en téléchargeant leur CV et des informations sur leur expérience en assurance qualité de l'enseignement supérieur.

Veuillez remplir le formulaire de mise en candidature disponible [ICI](#). Les candidatures peuvent être soumises en anglais, en français ou en portugais. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le Prof. Adewale Obadina, Coordinateur de l'Unité Technique Intérimaire PAQAA à l'AAU : obadinaw@aaau.org.

La date limite de soumission des candidatures est le **16 mai 2025**.